ib vogt
France

Bilan de _ concertation préalable

Projet agrivoltaïque de Poiseul-la-Grange

20.07.2026

Sommaire

1 La concertation préalable 3

1.1 Objet et cadre légal de la concertation préalable 3
1.2 Modalités de la concertation préalable 3

2 En amont de la concertation préalable 4

2.1 Présence sur le festival IMAGE SONORE 2024 (6e édition) 4
2.2 Présence à la caravane des sciences 2024 (4e édition) 4

3 L'annonce de la concertation préalable 5

3.1 L'avis de concertation préalable 5
3.2 Publication dans les journaux locaux 8
3.3 Lettre d'information 9

4 Pendant la concertation préalable 10

4.1 Le dossier de concertation préalable 10
4.2 La permanence publique 10
4.2.1 Organisation 10
4.2.2 Supports utilisés 10

5 Le bilan de la concertation préalable 11

5.1 La participation du public 11
5.2 Synthèse des remarques et actions proposées en conséquence 12

6 Annexes 13

6.1 Annexe n°1 : Scan du registre après la période de concertation préalable 13
6.2 Annexe n°2 : Attestation d'affichage sur site 16
6.3 Annexe n°3 : Attestation d'affichage à la mairie 16

Table des figures

Figure 1 : Photo de la soirée du 20 juillet 2024 depuis notre stand 4
Figure 2 : Photo de la plaquette descriptive de l'évènement 4
Figure 3 : Photo de l'après-midi du 20 juillet 2024 sur notre stand 4
Figure 4 : Photo des panneaux affichés sur notre stand 5
Figure 5 : Photo de l'affichage sur le site du projet (proche) 5
Figure 6 : Photo de l'affichage sur le site du projet 6
Figure 7 : Photo de l'affichage à la mairie 6
Figure 8 : Avis de concertation préalable 7
Figure 9 : Capture d'écran du site internet ibvogt.com 8
Figure 10 : Publication de l'avis de concertation préalable dans le journal le journal Le Bien Public 8
Figure 11 : Publication de l'avis de concertation préalable dans le journal Le Châtillonnais et l'Auxois 9
Figure 12 : Dossier de concertation préalable à disposition en Mairie de Poiseul-la-grange 10
Figure 14 : Présentation du projet à la mairie le 22 juin 2026 12

1 La concertation préalable

1.1 Objet et cadre légal de la concertation préalable

Objet de la concertation préalable

Une concertation préalable a été organisée à Poiseul-la-grange à l'initiative de la SOLEFRA 35 SAS dans le cadre du développement d'un projet agrivoltaïque. Ce projet a été initié et développé par ib vogt France SASU, dont le siège social est situé au 19 avenue Georges Pompidou à Lyon (69003), et est porté administrativement par la société de projet SOLEFRA 35 SAS.
Installé sur une surface de 34 hectares, le projet, d'une puissance de près de 19 MWc atteindra une production estimée à 25 000 MWh par an .

Cadre légal de la concertation préalable

La concertation préalable est encadrée réglementairement et favorise le partage de l'information notamment aux habitants de la commune. Elle permet un échange constructif sur les caractéristiques d'un projet, ses objectifs, son impact sur l'environnement ainsi que sur l'aménagement du territoire.
Cette concertation est aussi l'occasion de débattre des solutions envisagées afin de s'adapter au mieux aux caractéristiques locales.

Il existe deux types de concertation préalable :

- L'une régie par le code de l'environnement. Elle peut être mise en œuvre de trois façons différentes :
  - Sur initiative du maître d'ouvrage – procédure volontaire
  - Sur demande du préfet : au cas par cas
  - Sur demande des citoyens par application de leur droit d'initiative
- La seconde régie par le code de l'urbanisme : il prévoit en effet une concertation préalable :
  - Pour les décisions locales d'importance telle qu'une révision du Plan Local d'Urbanisme
  - Pour les demandes impliquant la modification d'un document d'urbanisme

Dans le cas du projet de Poiseul-la-grange, il s'agit de la concertation préalable au titre du code de l'environnement sur initiative du maitre d'ouvrage. Cette concertation préalable doit alors respecter plusieurs règles strictes :

- La concertation préalable est d'une durée minimale de 15 jours et d'une durée maximale de 3 mois
- 15 jours avant le début de la concertation, le public doit être informé des modalités et de la durée de la concertation par voie dématérialisée et par voie d'affichage sur le ou les lieux concernés par la concertation ainsi que, selon l'importance et la nature du projet, par voie de publication locale. Cela se traduit concrètement par :
  - Une publication sur le site internet du projet
  - Affichage sur les lieux du projet sur format A4 avec caractère gras de 2cm minimum de hauteur
  - Selon l'importance et la nature du projet : une publication dans 2 journaux locaux
- Un registre matériel est mis à disposition du public pendant toute la durée de la concertation préalable
- A l'issue de la concertation préalable le maitre d'ouvrage dispose de 3 mois pour rédiger un bilan de concertation rendu public sur le site de la préfecture comportant les enseignements qu'il tire de cette concertation préalable et les conséquences sur le projet.

Cette démarche est menée pendant la phase de développement du projet et le bilan de cette concertation est joint au dossier de permis de construire.

1.2 Modalités de la concertation préalable

La concertation préalable s'est déroulée du mercredi 3 juin au lundi 22 juin 2026 inclus.
Tout au long de cette durée, ce dossier de concertation préalable a été mis à disposition en mairie de Poiseul-la-grange pendant les jours et heures d'ouvertures habituels et sur le site internet https://www.ibvogt.fr/projet-agrivoltaique-poiseul-la-grange-21/ .
Il contient toutes les informations nécessaires pour comprendre la démarche agrivoltaïque et les particularités du projet.
Le public a pu exprimer ses observations et propositions :

- En mairie de Poiseul-la-grange grâce aux registres mis à disposition
- Par voie postale à l'adresse suivante :
  SOLEFRA 35 SAS - 19 Avenue Georges Pompidou – 69003 Lyon
- Par voie électronique, à l'adresse suivante Poiseul-la-grange@ibvogt.com .

Permanence publique d'information :

La SOLEFRA 35 SAS a organisé une permanence publique le lundi 22 juin 2026 de 16h à 19h à la mairie de Poiseul-la-grange, Rue de la Maison commune, en présence de l'équipe en charge du projet. Ce moment a eu pour objectif de répondre aux questions de chacun afin de favoriser une meilleure compréhension du projet.

Bilan de concertation :

Au terme de la période de concertation, l'équipe projet a recueilli les avis déposés et a rédigé le présent bilan de cette concertation préalable. Ce bilan fut l'occasion pour le maître d'ouvrage de répondre à toutes les interrogations qui ont été évoquées et de formuler les éléments qui ont été pris en compte dans le développement du projet. Il est rendu public en mairie de Poiseul-la-grange et sur le site internet du projet pendant 2 mois à compter du 31 juillet 2026.

2 En amont de la concertation préalable

2.1 Présence sur le festival IMAGE SONORE 2024 (6e édition)

Dans le cadre de nos échanges avec le territoire, en amont du développement de ce projet, le lien a été établi avec l'évènement culturel et patrimonial annuel qu'est le festival IMAGE SONORE, qui a lieu au château de Rabutin, sur la commune de Bussy-le Grand
Dès l'été 2024, Ibvogt a tenu à soutenir ce festival et à y être présent pour dialoguer avec les habitants en amont du projet.
En étant mécènes de l'événement en 2024, nous avons choisi d'y participer activement, en allant à la rencontre du public.
Notre stand était bien visible, car il était situé juste en face de la scène et les visiteurs pouvaient aisément venir lire nos affiches et poser leurs questions.
Ces échanges préalables portaient sur l'agrivoltaïsme en général, avec une curiosité assez intéressée et favorable de la part des festivaliers.



Figure 1 : Photo de la soirée du 20 juillet 2024 depuis notre stand

2.2 Présence à la caravane des sciences 2024 (4e édition)



Figure 2 : Photo de la plaquette descriptive de l'évènement



Figure 3 : Photo de l'après-midi du 20 juillet 2024 sur notre stand





Figure 4 : Photo des panneaux affichés sur notre stand

3 L'annonce de la concertation préalable

3.1 L'avis de concertation préalable

Un avis de concertation préalable au format A3 a été affiché en mairie de Poiseul-la-grange et sur les lieux du projet 15 jours avant le début de la concertation préalable, l'affichage ayant été réalisé le 20 mai 2026.

Ces deux avis sont restés affichés jusqu'à la fin de la concertation préalable, soit le lundi 22 juin 2026.



Figure 5 : Photo de l'affichage sur le site du projet (proche)



Figure 6 : Photo de l'affichage sur le site du projet



Figure 7 : Photo de l'affichage à la mairie

ib vogt
France

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

En application de l'article R.121-19 du Code de l'Environnement

Projet agrivoltaïque de Poiseul-la-grange (21440)

Object de la concertation :

Une concertation préalable est organisée à Poiseul-la-grange à l'initiative d'ib vogt France dans le cadre du développement d'un projet agrivoltaïque. Ce projet est initié et développé par ib vogt France SASU, dont le siège social est situé au 19 avenue Georges Pompidou à Lyon (69003), et sera porté administrativement par la société de projet SOLEFRA 35 SAS.

Il s'étend sur une surface de 34 hectares et affichera une puissance de l'ordre de 19 MWc pour une production d'environ 25 000 MWh par an.

Durée et modalités de la concertation préalable :

La concertation préalable se déroulera **du mercredi 3 juin 2026 à partir de 14h au lundi 22 juin 2026 à 19h.**

Tout au long de cette durée, **un dossier de concertation préalable** sera mis à disposition sur **le site internet** : https://www.ibvogt.fr/projet-agrivoltaique-poiseul-la-grange-21/ **et en mairie de Poiseul-la-grange** pendant les jours et heures d'ouvertures habituels. Il contient toutes les informations nécessaires pour comprendre l'agrivoltaïsme et les particularités du projet.

Le public pourra exprimer ses observations et propositions :

- **En mairie de Poiseul-la-grange** grâce aux **registres** mis à disposition
- Par **voie postale** à l'adresse suivante :
  ib vogt France SASU - 19 Avenue George Pompidou – 69003 Lyon
- Par **voie électronique**, à l'adresse suivante : Poiseul-la-grange@ibvogt.com

Permanence publique d'information :

ib vogt organise **une permanence publique le lundi 22 juin 2026** de 16h à 19h à la mairie, Rue de la Maison-Commune, en présence de l'équipe en charge du projet. Ce moment a pour objectif de **répondre aux questionnements** de chacun afin de favoriser une meilleure compréhension du projet.

Bilan de concertation :

Au terme de la période de concertation, ib vogt recueillera les avis déposés et rédigera dans les 3 mois qui suivent **un bilan de cette concertation préalable**. Ce bilan sera l'occasion de répondre à toutes les interrogations et de formuler les éléments qui ont été pris en compte dans le développement du projet. Il sera rendu publique **sur le site internet du projet et en mairie de Poiseul-la-grange pendant 2 mois**.

Figure 8 : Avis de concertation préalable

Une version dématérialisée était aussi affichée sur le site internet du projet



Le projet

Le projet agrivoltaïque est situé sur des parcelles agricoles à l'ouest de Poiseul-la-Grange. S'étendant sur 34 hectares, ce projet vise à concilier grande culture et production d'énergie renouvelable.

Le site a été choisi pour plusieurs raisons :

- Un impact visuel minime (grâce à un environnement vallonné et boisé)
- Un potentiel agricole faible (selon la Chambre d'agriculture de Côte d'Or)
- Une parcelle en grandes cultures conventionnelles à faible enjeu environnemental

Le conseil municipal de Poiseul-la-Grange a émis un avis favorable au projet, dès 2024.

En 2025, une zone d'accélération pour les énergies renouvelables (ZAER) a été définie sur la commune par les élus.

Le projet est co-construit avec 5 agriculteurs et la Chambre d'Agriculture, et permettra une production agricole de grandes cultures associées à des structures photovoltaïques de type panneaux mobiles (trackers) qui permettront d'atténuer les effets du dérèglement climatique. Des spécialistes indépendants mènent actuellement des études environnementales et paysagères, dont les préconisations sont intégrées au projet.

Grâce à sa conception soignée et à son impact positif sur le territoire, ce projet bénéficie également du soutien de la Communauté de communes Forêt Seine et Suzon.



Vue du site



Vue globale



Un projet agricole collectif sur mesure

Le GAEC des Eguillottes exploite actuellement les parcelles du projet avec une rotation en grandes cultures (blé, luzerne, tournesol et orge de printemps).

En cohérence avec les orientations technico-économiques des 5 exploitants, le projet agrivoltaïque a donc été dimensionné afin de maintenir une activité agricole durable, en s'adaptant aux engins agricoles actuels.

Ces schémas présentent les vues en coupes pour deux types de mécanisation en grande culture, avec les dimensions à l'échelle des panneaux photovoltaïques et des machines agricoles.

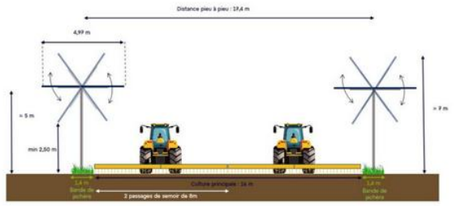

Vue en coupe (semoir)

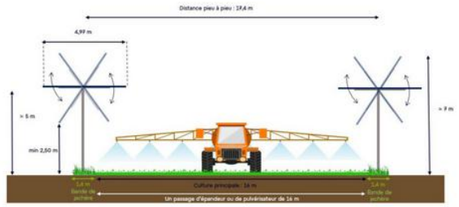

Vue en coupe (pulverisateur)

Le planning

2030	• Raccordement • Mise en service de la centrale
2029	• Tarification par appel d'offres de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) • Lancement de la construction
2028	• Obtention du permis de construire • Sécurisation du raccordement
2027	• Avis de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) • Avis de la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAE) • Enquête publique
2026	• Finalisation des études d'impact • Dépôt du permis de construire • Démarrage de l'instruction du projet

L'agenda

ib vogt France s'engage à organiser des rencontres régulières avec la population et les élus locaux pour favoriser la concertation et la co-construction.

Réalisées

2025

Création de la Zone d'Accélération pour les Energies Renouvelables (ZAER) par la commune

- Mars 2025 : Réunion avec la communauté de communes
- Juillet 2025 : Présentation du projet à la chambre d'agriculture
- Novembre 2025 : Présentation du projet au Pôle Energies Renouvelables des services de l'Etat de la Côte d'Or

2024

Délibération favorable de la commune

A venir

2026

- Mai : Lettre d'information distribuée aux riverains
- Du 3 au 22 juin 2026 : Concertation préalable – Dossier de concertation et registre disponibles en mairie
- Lundi 22 juin : Permanence publique en mairie de 16h à 19h

Documentation

Newsletter projet

Mai 2026

Permanence d'information

22 juin 2026 de 16 à 19 h

Concertation

Dossier de concertation préalable

Avis de concertation préalable

Agrivoltaïsme

Qu'est-ce que l'agrivoltaïsme ?

L'agrivoltaïsme, en pratique

Figure 9 : Capture d'écran du site internet ibvogt.com

3.2 Publication dans les journaux locaux

Une publication de l'avis de concertation préalable dans 2 journaux locaux a également été réalisée.

Le premier journal concerné fut *Le Bien Public 21* dans lequel un encart a été disposé au niveau des annonces légales et administratives :

CENTRE FRANCE PUB.

Service annonces légales
45, rue du Clos Four
63056 Clermont-Ferrand CEDEX 2
legales@centrefrance.com
04 73 17 31 27

ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Référence annonce :	**CF236204, N°300371**
Nom du support :	**Le Bien Public 21**
Département :	**21**
Date de parution :	**23/05/2026**
Parution :	
Compo premium :	
Frais de justificatifs :	
Justificatif numérique :	
Montant TVA :	
Total TTC :	

Cette attestation est produite, sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Fait le 21 Mai 2026

La Directrice Générale de Centre France Publicité

Marylène GUERARD

Société SOLEFRA 35 SAS

Mathilde MARDUEL– Responsable régionale Centre-Est
poiseul-la-grange@ibvogt.com

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

Une concertation préalable est organisée sur la commune de Poiseul-la grange à l'initiative d'ib vogt France SASU dans le cadre du développement d'un projet agrivoltaïque situé au lieu-dit "Vauchenot".

Elle aura lieu du 3 juin 2026 à partir de 14h, au 22 juin 2026 à 19h. Durant cette période, un dossier de concertation décrivant le projet sera disponible en mairie de Poiseul-la-Grange et sur le site internet https://www.ibvogt.fr/projet-agrivoltaique-poiseul-la-grange-21/. Un registre sera disponible pour recueillir vos questions et remarques.

Vous êtes également invités à venir en discuter et donner votre avis lors de la permanence publique le lundi 22 juin 2026 de 16h à 19h à la mairie de Poiseul-la-grange, Rue de la Maison-Commune, 21 440 Poiseul-la-Grange.

Figure 10 : Publication de l'avis de concertation préalable dans le journal le journal Le Bien Public

Le deuxième journal concerné fut le journal *Le Chatillonnais et l'Auxois* dans lequel l'annonce suivante a été publiée :

CENTRE FRANCE PUB.

Service annonces légales
45, rue du Clos Four
63056 Clermont-Ferrand CEDEX 2
legales@centrefrance.com
04 73 17 31 27

ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Référence annonce :	**CF236211, N°300372**
Nom du support :	**Le Châtillonnais et l'Auxois 21**
Département :	**21**
Date de parution :	**28/05/2026**
Parution :	
Compo premium :	
Justificatif numérique :	
Montant TVA :	
Total TTC :	

Cette attestation est produite, sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Fait le 21 Mai 2026

La Directrice Générale de Centre France Publicité

Marylène GUERARD

Société SOLEFRA 35 SAS

Mathilde MARDUEL– Responsable régionale Centre-Est
poiseul-la-grange@ibvogt.com

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

Une concertation préalable est organisée sur la commune de Poiseul-la grange à l'initiative d'ib vogt France SASU dans le cadre du développement d'un projet agrivoltaïque situé au lieu-dit "Vauchenot".

Elle aura lieu du 3 juin 2026 à partir de 14h, au 22 juin 2026 à 19h. Durant cette période, un dossier de concertation décrivant le projet sera disponible en mairie de Poiseul-la-Grange et sur le site internet https://www.ibvogt.fr/projet-agrivoltaique-poiseul-la-grange-21/. Un registre sera disponible pour recueillir vos questions et remarques.

Vous êtes également invités à venir en discuter et donner votre avis lors de la permanence publique le lundi 22 juin 2026 de 16h à 19h à la mairie de Poiseul-la-grange, Rue de la Maison-Commune, 21 440 Poiseul-la-Grange.

Figure 11 : Publication de l'avis de concertation préalable dans le journal Le Châtillonnais et l'Auxois

3.3 Lettre d'information

Additionnellement à l'affichage légal demandé dans le cadre de la concertation préalable, une lettre d'information a aussi été partagée à l'ensemble des habitants via leur boite-aux-lettres.



4 Pendant la concertation préalable

4.1 Le dossier de concertation préalable

Le dossier de concertation préalable a été mis à disposition en mairie de Poiseul-la-grange pendant la durée de la concertation préalable. Un registre était aussi disponible avec le dossier afin de recueillir les avis des habitants.



Figure 12 : Dossier de concertation préalable à disposition en Mairie de Poiseul-la-grange

Ce dossier était également disponible en version numérique sur le site internet (figure 9).

4.2 La permanence publique

4.2.1 Organisation

Le maître d'ouvrage a décidé d'organiser une permanence publique le lundi 22 juin 2026 de 16h00 à 19h00 à la mairie de Poiseul-la-grange en présence de l'équipe d'ib vogt France en charge du développement du projet. Celle-ci est composée d'un ingénieur agronome et d'un coordinateur environnement. Deux agriculteurs participant au projet était également présent pendant toute cette permanence.
Cette permanence a été organisée afin de permettre à la population de prendre connaissance des informations mises à sa disposition et de répondre à l'ensemble de ses interrogations.

4.2.2 Supports utilisés

Différents supports ont été utilisés pendant cette permanence :

- Un exemplaire du dossier de concertation préalable était également mis à disposition pendant la permanence.

- Enfin, un registre était disposé à l'entrée de la salle afin que les personnes présentes puissent émettre un avis.

5 Le bilan de la concertation préalable

5.1 La participation du public

Pendant la concertation préalable

En dehors de la permanence publique, aucune remarque n'a été adressée à ib vogt et au chef de projet. Le bilan est le suivant :

- 6 avis ont été inscrits sur le registre disposé en mairie de Poiseul-la-grange
- Aucun avis n'a été envoyé par mail au chef de projet
- Aucune question n'a été adressée aux élus en parallèle

Lors de la permanence

La permanence publique s'est déroulée le dernier jour de la concertation préalable.
Cela a permis de nouveaux échanges avec le maire et deux adjoints qui ont participé à cette permanence. Monsieur et Mme Gauthier, agriculteurs du projet sont restés pendant toute la durée, preuve de leur implication.
Un agriculteur retraité est venu s'informer lors de cet évènement, le vétérinaire local est également passé sans signer le registre.
La concertation préalable accompagnée de la permanence publique, mise en place avant l'instruction du dossier, ont été mises en place pour répondre aux interrogations ou remarques des riverains, qui n'ont pas relevées d'inquiétudes particulières sur ce projet.





Figure 13 : Présentation du projet à la mairie le 22 juin 2026

5.2 Synthèse des remarques et actions proposées en conséquence

Avant la concertation préalable

Notre projet a démarré avec l'accord du conseil municipal par délibération en 2024. À la suite des différents échanges avec les élus locaux (commune, communauté de communes), aucune remarque particulière n'avait été émise.

Lors de la permanence

De nombreux sujets ont été abordés lors de la permanence publique, en suivant la trame du dossier de concertation.

Les acteurs du monde agricole étaient bien représentés avec des agriculteurs actifs (M. et Mme Gauthier, M.Chauvot), un agriculteur retraité (M. Garnier) et le vétérinaire rural local.

Pendant la concertation préalable

Le comité de projet, organisé de manière volontaire, ayant pour objectif de présenter le projet et ses avancées aux élus de Poiseul-la-grange, de la communauté de commune Forets, Seine et Suzon, des communes environnantes (Lery, Chanceaux, Echalot, Lamargelle, Etalante, Oigny, Billy-les Chanceaux), de la chambre d'agriculture et des associations locales telles que l'association des chasseurs, s'est tenu en mairie le 22 juin 2026.

6 avis ont été inscrits sur les registres de concertation.
Aucun mail n'a été envoyé sur l'adresse mail du projet.
Aucune question n'a été adressée aux élus en parallèle.

Pour finir, les avis déposés à l'issue de la concertation publique traduisent vraisemblablement une absence d'inquiétude ciblée des habitants concernant le projet. Pour le président de la chambre d'agriculture et le maire, les remarques montrent une vraie satisfaction au regard de la qualité des études réalisées sur ce projet et de retombées positives. A l'oral, la qualité des échanges a été appréciée.
La présence du maire et de 2 adjoints atteste de l'implication de la commune pour cette permanence publique et pour ce projet territorial en général.

6 Annexes

6.1 Annexe n°1 : Scan du registre après la période de concertation préalable

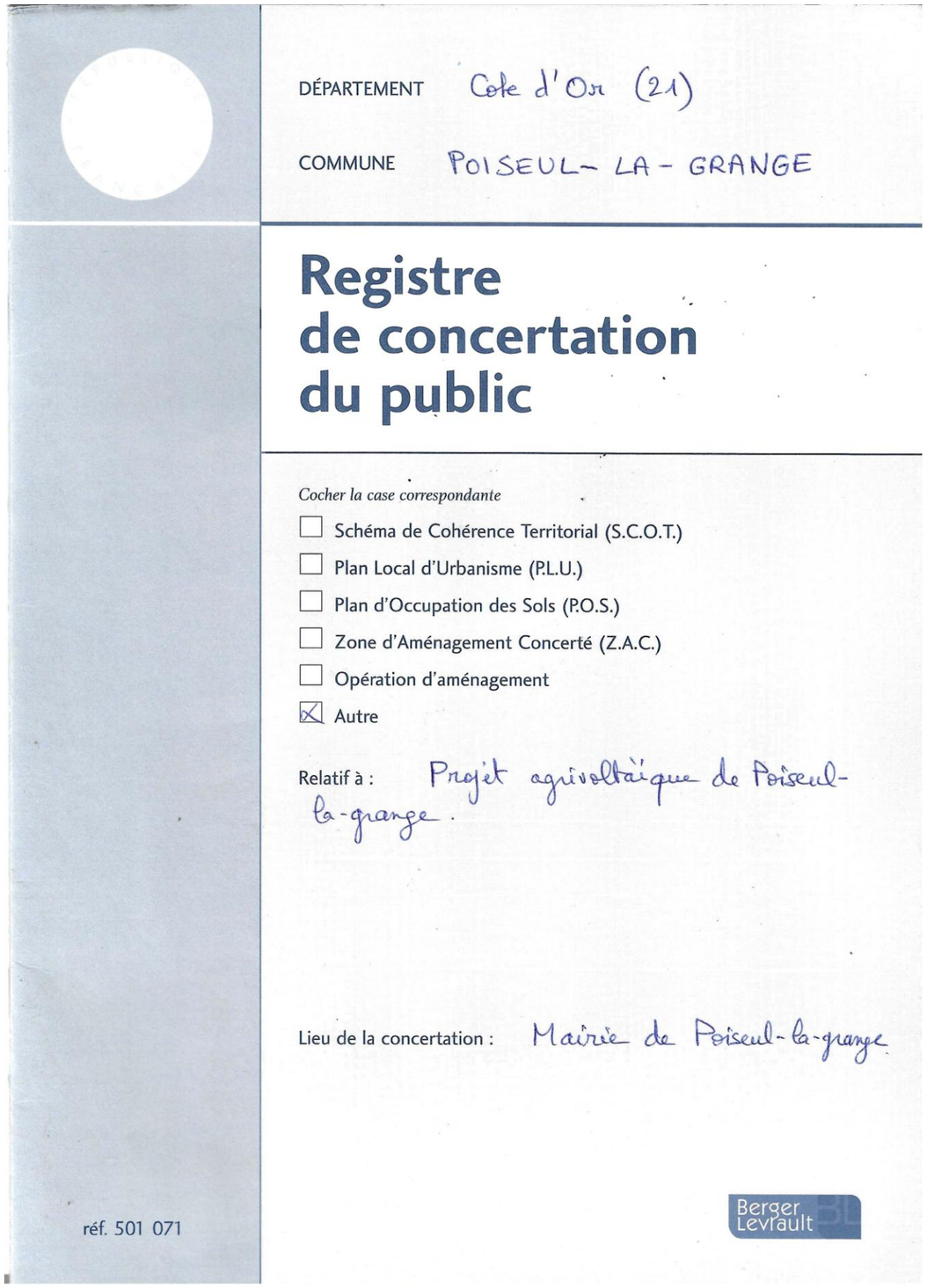

DÉPARTEMENT Cote d'Or (21)

COMMUNE POISEUL-LA-GRANGE

Registre de concertation du public

Cocher la case correspondante

- ☐ Schéma de Cohérence Territorial (S.C.O.T.)
- ☐ Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)
- ☐ Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.)
- ☐ Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.)
- ☐ Opération d'aménagement
- ☒ Autre

Relatif à : Projet agrivoltaïque de Poiseul-la-grange.

Lieu de la concertation : Mairie de Poiseul-la-grange

Berger Levrault

réf. 501 071

Registre de concertation du public

Concertation préalable à : projet agrivoltaïque de Poiseul-la-grange

En exécution de la délibération du (1) _____

en date du _____

je soussigné(e) (2) Olivier CHAUVOT, maire,

ai ouvert, ce jour, le présent registre coté et paraphé, pour recevoir les observations du public.

À Poiseul la grange, le 3/06/2026

signature

MAIRIE de POISEUL-la-GRANGE (Côte-d'Or)

(1) Conseil Municipal
Comité Directeur
Conseil Communautaire

(2) Maire de..., Président du..., Préfet de...

réf. 501 071 Berger-Levrault (2307)

SUIVI DE LA CONCERTATION

Date	Personne de permanence	Nombre de visiteurs	Nombre de lettres recueillies
03/06/26	M. le maire	0	/
10/06/26	M. le maire	0	/
17/06/26	M. le maire	0	/
22/06/26	M. le maire	12	/
__/__/__			
__/__/__			
__/__/__			
__/__/__			
__/__/__			
__/__/__			
__/__/__			
__/__/__			
__/__/__			
__/__/__			
__/__/__			
__/__/__			
__/__/__			
__/__/__			
__/__/__			
__/__/__			
__/__/__			
__/__/__			
__/__/__			
__/__/__			
__/__/__			
__/__/__			

OBSERVATIONS DU PUBLIC

GARNIER Jean Michel :

AVÉRLY Sonia 1ère adjointe Poiseul-la-Grange

GAUTHIER ALAIN AGRICULTEUR

GAUTHIER comme Agricultrice Gauthier ECHALOT

Je soussigné Jacques Cardelet de Lorey, après avoir assisté à la présentation ce jour (22 Juin 2026) en Mairie de Poiseul, constate que le projet respecte l'esprit porté par la Chambre d'Agriculture avec une surface modérée et cohérente de l'emprise, sur des terres de médiocre qualité et une bonne intégration paysagère. De plus les retombées économiques pour les collectivités sont significatives et cela portera au surplus ce projet contribuera au fond de compensation collective agricole.
Enfin je note que dans la salle il n'y a pas eut d'opposition. Fait à Poiseul la grange le Lundi 22 Juin 2026

Jacques Cardelet de Lorey

Olivier CHAUVOT Maire de Poiseul la grange.

je suis très favorable au projet.
- Il ne gêne personne pour la vue
- Il peut nous rapporter de l'argent par rapport à l'IFER. vu les baisses de dotation de l'état envers nos communes.

Registre de concertation clos le 22/06/2026 à 20H30

6 observations ont été consignées au registre

0 lettres ou notes écrites sont annexées au présent registre.

signature

MAIRIE de POISEUL-la-GRANGE (Côte-d'Or)

6.2 Annexe n°2 : Attestation d'affichage sur site

MAIRIE DE POISEUL-LA-GRANGE

CÔTE-D'OR

ATTESTATION D'AFFICHAGE

Monsieur le Maire, Olivier CHAUVOT atteste que l'avis de concertation concernant le projet agriphotovoltaïque sur le site de Vauchenot a bien été affiché du 20/05/2026 au 22/06/2026 inclus sur site en bordure du chemin de Vauchenot.

Fait à Poiseul-la-Grange, le 15/07/2026

Le Maire, Olivier CHAUVOT

6.3 Annexe n°3 : Attestation d'affichage à la mairie

MAIRIE DE POISEUL-LA-GRANGE

CÔTE-D'OR

ATTESTATION D'AFFICHAGE

Monsieur le Maire, Olivier CHAUVOT atteste que l'avis de concertation concernant le projet agriphotovoltaïque sur le site de Vauchenot a bien été affiché du 20/05/2026 au 22/06/2026 inclus sur le panneau d'affichage de la mairie.

Fait à Poiseul-la-Grange, le 15/07/2026

Le Maire, Olivier CHAUVOT

ib vogt
France

Siège social France

ib vogt France SASU
19 avenue Georges Pompidou
69003 LYON
France

Téléphone : +33 6 37 34 16 16
Email : Poiseul-la-grange@ibvogt.com

www.ibvogt.fr

Clause de non-responsabilité

Ce document n'est pas destiné à servir de support pour les décisions d'investissement dans la Société ou toute autre décision d'investissement, et ne constitue pas une offre, une invitation ou une recommandation de vente ou d'achat de titres. Ni les informations contenues dans le présent document ni aucune autre information mise à disposition en lien avec la Société ne sauraient constituer la base d'un quelconque contrat. Le présent document ne prétend pas être exhaustif ni contenir toutes les informations dont un investisseur potentiel pourrait avoir besoin. Aucune déclaration, garantie ou engagement, explicite ou implicite, n'est ou ne sera fait ou donné, et aucune responsabilité n'est ou ne sera acceptée par la Société ou par ses administrateurs, dirigeants, salariés, agents ou conseillers respectifs quant à l'exactitude ou à l'exhaustivité du présent protocole ou de toute autre information écrite ou orale rendue disponible relativement à la Société. La Société décline expressément toute responsabilité ou obligation à l'égard de ces informations. Par ailleurs, les informations contiennent des projections et des énoncés prospectifs susceptibles de refléter les visions actuelles de la Société à l'égard d'événements futurs. Ces visions sont fondées sur des hypothèses actuelles, lesquelles sont assujetties à divers facteurs et sont susceptibles d'évoluer au fil du temps. Rien ne garantit que des événements futurs se produiront, que les projections se réaliseront ou que les hypothèses de la Société sont exactes. Il est important de noter que toutes les informations contenues dans cette présentation sont protégées par droit d'auteur.

Copyright : © ib vogt France